

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11691**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, Spécialité Italien.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur,
Université de Strasbourg

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université, Recteur
d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Mettre en place les fondamentaux puis développer les acquis en vue :

- d'une poursuite en master recherche ou professionnel et en doctorat ;
- d'une réussite à des examens ou concours professionnels ;
- d'une insertion professionnelle post-licence ;

dans des domaines essentiellement caractérisés par leur utilisation intensive des langues étrangères.

La licence d'italien offre une approche littéraire, linguistique, historique, civilisationniste et artistique de l'Italie. Elle s'ouvre donc à un public provenant de formations et d'horizons différents. Il ne s'agit donc pas de former uniquement des « spécialistes », mais également de bons connaisseurs de l'Italie dans une perspective d'insertion professionnelle ouverte et diversifiée. Atteindre un niveau permettant d'accéder à la préparation aux concours de l'enseignement.

- Maîtrise parfaite de la langue italienne.
- Connaissance parfaite de la culture italienne (dans sa littérature, son histoire et sa civilisation) et bonne connaissance des cultures européennes.
- Bonne connaissance de l'art italien.
- Savoir traduire en italien et en français.
- Savoir « lire » et analyser de façon structurée toutes sortes de documents : texte littéraire, document iconographique, extrait de films, etc.
- Savoir construire un discours structuré sur un sujet donné.
- Savoir faire une recherche sur un sujet donné.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Métiers de la culture ;
- Métiers de la traduction de haut niveau ;
- Métiers de l'interprétation ;
- Métiers liés aux relations internationales et culturelles ;
- Métiers de diplomatie culturelle ;
- Travail à l'étranger dans une ambassade ou une entreprise française.
- Enseignant du primaire, secondaire et supérieur.
- Opérateur touristique, guide.
- Traducteur littéraire, interprète de conférences.
- Directeur de centre culturel, chef de service « activités culturelles » dans une collectivité local ou dans une administration.
- Attaché culturel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La licence d'italien se compose de six semestres de six UE chacun dont trois fondamentales de spécialité (sauf au premier semestre). Les autres UE prévoient des enseignements obligatoires de langue vivante (initiation et seconde langue), de méthodologie, TICE, projet professionnel et choix libre. Aucun stage obligatoire.

Les enseignements sont dispensés sous forme de CM et de TD.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINONCOMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de diplôme.
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Jury de diplôme.

En contrat de professionnalisation	X	Jury de diplôme.
Par candidature individuelle	X	Jury de diplôme.
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin (67) [Strasbourg]

STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg

Historique de la certification :